

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT ET UN OCTOBRE,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 15 octobre 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Claudette DAGUIN, Benoit AKKAOUI, Véronique CHAUVÉAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.

Etait absent : Angelo TOCCO.

**OBJET : Finances - Budget annexe Service de Soutien à Domicile – Ajustement de la provision pour risque**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20 du 20 juin 2017 le Conseil d'Administration a constitué une provision pour risque à hauteur de la dette cumulée d'un usager qui s'élevait à 29 900 €.

A cette situation, toujours en cours de traitement par les services de la Trésorerie Angers Municipale, s'ajoute désormais la dette de deux nouveaux usagers. Le montant total des impayés s'élève maintenant à 42 000 €. Il convient donc d'abonder à hauteur de 12 100 € la provision initialement constituée pour couvrir le risque.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, la réalisation d'une provision complémentaire de 12 100 €. Cette dépense sera imputée au Groupe 3 « Dépenses afférentes à la structure » article 68174 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants - Créances » du budget annexe du Service de Soutien à Domicile.

Christelle LARDEUX-COIFFARD

Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture  
049-264901458-20201021-DEL-2020-095-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2020  
Date de réception en préfecture : 27/10/2020